

LE 7 JUIN 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le septième jour du mois de juin de l'an deux mille seize (2016-06-07) à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 615 rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire M. René Beaugard.

2016-06E-113

ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE / NOMINATION PAR INTÉRIM DE MADAME DIANE DEMERS POUR AGIR EN TANT QUE SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE.

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est absente pour la tenue de la séance extraordinaire du 07 juin 2016;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme madame Diane Demers, secrétaire-trésorière par intérim en remplacement de madame France Lagrandeur, avec les mêmes devoirs et obligations et elle agira à titre de secrétaire de la séance extraordinaire du conseil du 07 juin 2016.

PRÉSENCES :

Le maire monsieur René Beaugard

Les conseillers madame Micheline Beaugard Dalpé, monsieur Pierre Daigle, monsieur François Lamoureux.

La secrétaire-trésorière par intérim madame Diane Demers.

Public : Aucune personne n'assiste à la séance extraordinaire du conseil.

ABSENCES:

Mesdames les conseillères Johanne Desabrais, Caroline Blanchard et monsieur le conseiller Christian Marois.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a QUORUM, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

2016-06E-114

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté et l'avis de convocation dûment remis; la séance extraordinaire est ouverte à 19:05 heures. Le conseil procédera suivant l'ordre du jour établi dans l'avis de convocation.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Madame la conseillère Johanne Desabrais prend son siège à la table du conseil, arrivée à 19:08 heures.

Madame la conseillère Caroline Blanchard prend son siège à la table du conseil, arrivée à 19:10 heures.

2016-06E-115

DEMANDE D'AUTORISATION, SELON CONTRAT DE VENTE DE CONSTRUCTION SÉBASTIEN MAROIS INC. AVEC LA MUNICIPALITÉ, DE VENDRE LE LOT 5 236 213 (CADASTRE DU QUÉBEC) À MADAME MÉLANIE ROY

Soumis au conseil : lettre de Construction Sébastien Marois Inc. datée du 3 juin 2016.
ATTENDU QUE la municipalité a vendu à Construction Sébastien Marois Inc. le lot 5 236 213 du cadastre du Québec, en vertu de l'acte de vente passé devant Me Marie-France Forand notaire, le 24 mai 2016 et enregistré sous le numéro 22 327 899;
ATTENDU QUE Construction Sébastien Marois Inc. désire vendre à Mélanie Roy le terrain au prix de \$17 016.15 pour la construction d'une maison neuve;
ATTENDU QUE selon une des conditions du contrat (article 6), Construction Sébastien Marois Inc. doit proposer le terrain à la municipalité au prix apparaissant à l'acte de vente soit \$17 016.15 avant de le vendre à un tiers;
SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé
DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :
QUE ce conseil refuse le rachat du lot 5 236 213 du cadastre du Québec appartenant à Construction Sébastien Marois inc.
QUE ce conseil autorise Construction Sébastien Marois Inc. à vendre le lot 5 236 213 du cadastre du Québec à Mélanie Roy au prix de \$17 016.15 plus taxes applicables.
QUE selon l'obligation citée à l'article 9 du titre de propriété, #enrg. 22 327 899, Construction Sébastien Marois Inc. s'engage à ce que le nouvel acheteur, Mélanie Roy, assume personnellement les obligations découlant du contrat de vente à intervenir et demeure personnellement responsable du respect de ces obligations et de ces conditions.
QUE le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2016-06E-116

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités;
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que la présente séance extraordinaire est levée à 19:18 heures.

Diane Demers
Secrétaire-trésorière par intérim
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».